



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2023 - 111

Bras, le 31 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général de garantir la sécurité de la fête du Printemps et du vide grenier se déroulant le dimanche 07 mai 2023,

ARRÊTE

Art. 1 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :

Place des Allées et parking rue Octave Gerard, du samedi 06 mai 2023 20h00 au dimanche 07 mai 2023 20h00.

Art. 2 : L'entrée et la sortie de la déviation « bord de rivière » se feront par un accès unique situé en bordure de la RD35 jouxtant le pont des allées.

Le sens interdit sera occulté le temps de la manifestation.

Art. 3 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 4 : les agents de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.

Le Maire,
Franck PERO.



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité